



Les Archives Nationales
de Tunis

Les Archives, la Société Et les Sciences humaines



*Actes du Colloque
Tunis, 22 - 24 février 2010*

Textes réunis et présentés par :

**K. Bendana-Kchir - H. El-Annabi - H. Belaid
H. Jallab - M. Jebahi**



République Tunisienne
Ministère de l'Enseignement Supérieur,
de la Recherche Scientifique
**Centre d'Etudes et de Recherches
Economiques et Sociales**

LES ARCHIVES, LA SOCIETE ET LES SCIENCES HUMAINES

Actes du Colloque
Tunis, 22 - 24 février 2010

Textes réunis et présentés par

**K. Bendana-Kchir - H. El-Annabi - H. Belaid
H. Jallab - M. Jebahi**

2012

Sommaire

Kmar BENDANA- KCHIR	: Introduction générale. Les archivistes et les Sciences humaines, une histoire renouvelée ?.....	9
------------------------	--	---

Section I

EXPERIENCES, TENDANCES ET PERSPECTIVES

Fouad SOUFI	: Pratique(s) archivistique(s) en Algérie : historique et enjeux.....	19
Mohammed CHAIB	: Perceptions et pratiques archivistiques en Algérie.....	37
Ahmeth NDIAYE	: Les Archives africaines face aux défis du XXI ^{ème} siècle : le cas du Sénégal.....	49
Jamaâ BAÏDA	: Quelle organisation des archives pour un Maroc en transition démocratique ?.....	65
Mohammed BOUNAAMA	: Les Archives ; Des velléités d'indépendance aux exigences de la mondialisation.....	73

Section II

TECHNIQUES ET USAGES d'ARCHIVES

Christine PETILLAT	: L'évolution des publics et des usages des archives en France ...	97
Achour SELLAL	: L'archivistique : une discipline en quête d'identité.....	121
Stéphane KRONENBERGER	: La collecte, l'inventaire et la valorisation des archives de l'immigration en France : un travail en perpétuel chantier	

- Khadidja BOUFNARA : Les archives, outils de recherche dans l'histoire critique de l'architecture et de l'urbanisme... 153

Section III

ARCHIVES, ADMINISTRATION ET SAVOIR

- Michèle SELLES-LEFRANC : Archives administratives et ethnographie : quelles pratiques pour quels usages de savoir ?..... 171
- François POUILLON : Du terrain aux archives et retour : Divagations d'un anthropologue..... 189

Section IV

ARCHIVES, TERRITOIRES ET ETATS

- Tahar MANSOURI : A propos de deux traités entre Majorque et Gênes (1181-1188) conservés dans les archives de Gênes..... 223
- Lotfi AISSA : Makhzen sans archives ; Episodes de la mémoire étatique maghrébine aux XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles..... 233
- Odile MOREAU : Les archives ottomanes du centre de l'Empire ottoman : histoire, usages et usagers..... 247
- Nora LAFI : La gouvernance ottomane des équilibres locaux : le rôle du bureau central des pétitions à Istanbul et l'usage de ses archives..... 261
- Alain BOTTARO : La coopération internationale entre archives locales et archives centrales pour l'histoire d'un

	territoire : le cas des sources de l'histoire du Comté de Nice aux Archives d'Etat de Turin.....	275
Xavier HUETZ DE LEMPS	: Histoire des archives et histoire de l'administration. Quelques pistes de recherche à partir du cas de l'Espagne au XIX ^{ème} siècle.....	293

Section V ARCHIVES Et SOCIETE

Imen BEN JEMIA	: Les archives de la Syrie ottomane : les cas des registres de cadis de la ville de Hama (Syrie de nord) issus des tribunaux religieux ottomans du XVII ^{ème} siècle.....	307
Riadh BEN KHALIFA	: Réflexions sur la complémentarité des archives civiles et pénales pour l'analyse des conflits familiaux : étude du fonds du tribunal de première instance de Nice (XX ^{ème} siècle)...	317
Ahmed JDEY	: Archives officielles et histoire tribale dans la Tunisie ottomane : enjeux et malaise de l'écriture de l'histoire.....	335
Hussein BOUJARRA	: Histoire des mouvements sociaux et usages des archives : Le cas de la Tunisie des années soixante du XIX ^{ème} siècle.....	351

INTRODUCTION GENERALE :

LES ARCHIVISTES ET LES SCIENCES HUMAINES, UNE HISTOIRE RENOUVELEE ?

Kmar BENDANA*

Le moment actuel, que l'on appelle aujourd'hui *la société de l'information*, oblige à réfléchir sur les ressorts profonds des logiques documentaires, des habitudes de recherche et des usages sociaux. Le développement considérable des technologies de l'information et de la communication contraint à penser la perception des archives, à situer le phénomène et le poids de la mémoire dans le temps, à envisager ensemble les aspects matérialistes et symboliques de l'archive, de ses variantes et de ses destinations.

Le présent ouvrage vise à répondre à une préoccupation commune aux archivistes, aux documentalistes et aux chercheurs en sciences humaines et sociales. Il est le produit d'un colloque organisé à l'initiative des Archives Nationales de Tunisie et du Centre d'Etudes et de Recherches Economiques et Sociales sur le thème *Les archives, la Société et les Sciences humaines*. Les deux institutions, préoccupées par le statut conjoint des archives et de la recherche, se sont accordées sur l'opportunité d'engager un échange d'idées et d'expériences et sur l'utilité d'entendre plusieurs types de voix débattre d'une liaison consacrée et évolutive : la production des archives, le traitement de l'information et l'exploitation scientifique ainsi que de la place de cette chaîne circulaire dans la société.

La chaîne documentaire

Le spectre des sources et des vecteurs d'information s'élargit de jour en jour. Quelle que soit la provenance ou la composition des archives, qu'elles appartiennent à l'Etat ou viennent de fonds privés, qu'elles constituent des sources orales ou correspondent à des supports iconographiques, qu'il s'agisse de documentation audio-visuelle ou de données informatiques, que l'on parle de patrimoine matériel ou immatériel, on constate que les gestes nécessaires à la maîtrise des ressources documentaires se complexifient à mesure que les techniques se multiplient à tous les stades. La maîtrise de cette complexité galopante est de plus en plus difficile, du point de vue des protocoles de la recherche,

* Institut Supérieur d'Histoire du Mouvement National, Université de La Manouba.

de sa validation, de sa crédibilité sociale. A un bout de la chaîne, on s'efforce de mettre en place des dispositions concrètes, on édicte des lois, on développe des enseignements, on crée des filières professionnelles. La recherche en sciences humaines et sociales s'enrichit mais elle doit également adapter ses questionnements au cheminement des données, elle est tenue d'emprunter des approches qui expliquent leur production, elle doit charrier une conscience de leur facture et composer avec leur fragilité.

La synergie entre les sources d'information et leurs usages évolue constamment : elle fait bouger les réglementations, influence les pratiques, mais participe en même temps à modifier les attentes des producteurs, les représentations des citoyens (détenteurs, donateurs de documents), les revendications des chercheurs. Si ces derniers sont obligés de prendre en compte le facteur temps dans leurs interprétations, il n'est pas facile de le lire en amont dans leurs méthodes ou de leurs questionnements.

Le rapport organique et fonctionnel qui lie les producteurs de documents, les spécialistes de la conservation et du classement documentaires et les usagers des archives, aborde une « nouvel âge » avec la révolution électronique. Les possibilités ouvertes par les mutations technologiques sont innombrables, l'une des plus déterminantes réside dans l'internationalisation des standards et des codes. Or, ces conséquences ne sont pas sans contraintes et elles débouchent, entre autres, sur l'éclatement de l'information, éclatement qui va jusqu'au bouleversement du statut de l'information.

Ces pistes de réflexion proposées par l'argumentaire du colloque ont été illustrées par des études de cas et débattues avec des arguments de terrain par les participants au colloque, venus de différents horizons disciplinaires. La rencontre organisée par les Archives Nationales de Tunisie et le Centre d'Etudes et de Recherches Economiques et Sociales a en effet été pensée comme une occasion de croiser des expériences diverses, de confronter des contextes documentaires différents, de comparer des histoires administratives et culturelles, à partir de corpus particuliers.

Les initiateurs du colloque, Mabrouk Jebahi et autres chercheurs associés et amis des Archives Nationales de Tunisie, ont engagé les deux institutions à fêter la journée nationale des archives (26 février 2010) en associant en commémoration, travaux d'archives et pédagogie, en croisant recherche nationale et ouverture scientifique internationale, en mêlant les spécialités. Par ailleurs, la rencontre visait un objectif supplémentaire, plus rarement poursuivi : croiser les points de vue des

chercheurs et les conceptions des archivistes, les amener à débattre des pratiques qui les relient étroitement, afin d'amener les uns et les autres à comprendre ce qui dépasse le métier, commande les pratiques, sépare et unit les expériences des uns et des autres. Derrière la technicité croissante, le but est de mieux comprendre savoir-faire et savoir tout court, entendus comme des productions sociales et historiques. Car, et cette rencontre pluridisciplinaire l'a éprouvé une fois de plus, la question des archives est une question éminemment politique, notamment parce qu'elle est liée à l'histoire. La haute teneur symbolique des archives en fait une question sensible qui renseigne sur les mentalités individuelles et collectives et sur la manière dont les groupes, les nations ou les individus considèrent par exemple la propriété ou l'antécédence dans les rapports avec l'autre ou l'étranger.

Les archivistes en vedette

En mettant les archivistes d'hier et d'aujourd'hui au centre, cette rencontre les a sortis de l'anonymat et de l'ombre, les montrant sous un jour moins poussièreux que ne le laisse croire *a priori* le partage des rôles. En attendant de faire leur histoire (comme en Espagne), les interventions permettent d'aligner quelques éléments dans cette voie. Les chercheurs décrivent les archivistes comme des lettrés, parfois ils en parlent comme des maniaques de l'ordre (exemple des militaires) ou des passionnés d'histoire. Il est clair que ces experts de l'écrit ont plusieurs compétences ; ils sont des sociologues de leurs publics, des enseignants, des citoyens conscients. Ils sont appelés à être des gestionnaires même s'ils ne le sont pas toujours et si, dans le passé récent, ils sont assimilés à des *heldi* (il n'y a pas d'archives dans les campagnes !), certains professionnels qui se sont exprimés ne manquent pas d'humour sur leur profession et leur utilité. Les jeunes archivistes d'aujourd'hui ne correspondent pas aux portraits nostalgiques ou romancés des érudits que les auteurs remercient dans les introductions et les notes d'ouvrages, de façon souvent anonyme car ils sont cachés par l'institution. Peuvent-ils se reconnaître dans la palette de ces prédécesseurs ? Les études d'archivistique se technicisent à mesure que les systèmes d'organisation s'informatisent ; Internet, hypermarché qui étale une information abondante et accessible mais non hiérarchisée instaure un régime d'information moins démocratique qu'on ne le dit et oblige à une redéfinition des formes de médiation de l'information, à un recyclage des acteurs et des voies de cette médiation.

A côté du « besoin de crédibilité et du désir de visibilité » - qui n'est pas le monopole des archivistes - d'autres affects habitent cette

catégorie de travailleurs intellectuels sur qui reposent de lourdes attentes, alors même qu'ils sont relégués à la condition de techniciens, quand les choses se «politisent», et notamment en cas de crise. Aussi, des occasions comme ce colloque donnent la possibilité de parler «boutique» avec des confrères d'autres pays, de communiquer avec des chercheurs de plusieurs disciplines et constituent des opportunités de rencontre et d'échange. Elles permettent aux archivistes et documentalistes de se reconnaître au milieu des changements subis par la profession, de se maintenir face aux transformations de la société, entre autres en s'adaptant à l'évolution des sciences humaines.

L'histoire est la première des sciences humaines liées à l'archive. Sœur siamoise ou cuisse de Jupiter ? L'histoire est un savoir intimement lié à l'existence de l'archivistique, même s'il n'est pas le seul à déterminer l'évolution interne de cette discipline, aussi ancienne que le pouvoir, l'envie de le rationaliser, l'obsession de le pérenniser. Au-delà du couple histoire/archivistique, on se retrouve devant une grande famille tissée de liens passionnels et traversée par des tensions, un ensemble de savoirs connexes qui présentent des différences et entretiennent des relations d'intérêt réciproque. D'autres sciences et également des techniques occupent la scène autour des archives et des archivistes, concourent à leur complexité. S'il a été surtout question d'histoire, diverses disciplines se sont exprimées au cours de cette rencontre. Anthropologie, ethnologie, droit (international ou foncier) sont le passage obligé pour une connaissance approfondie et dynamique de la culture administrative de l'archive ; le droit, l'anthropologie et la sociologie sont indispensables pour replacer les pratiques des administrateurs et des archivistes (leur appellation varie selon l'époque et le contexte) dans une histoire sociale et culturelle qui les situe au milieu d'autres producteurs de l'écrit, d'autres gardiens de la mémoire et d'autres fabricants de l'histoire.

Trois axes thématiques

On peut résumer l'ensemble des contributions présentées autour de trois axes qui structurent schématiquement les questions et les pistes de réflexion abordées par les participants.

1- Le premier axe regroupe les débats qui concernent les systèmes d'archives et les différentes conceptions de l'archivage qu'ils recouvrent. La conception de l'archive a en effet été très largement illustrée sur le plan géographique : les exemples traités couvrent des pays du Maghreb et du Machrek, l'Empire Ottoman, l'Italie, l'Espagne, la France, l'Égypte et le Sénégal. Et ce large spectre de contextes

archivistiques et administratifs a fait jaillir des ressemblances et des différences. Plusieurs genres d'archives se distinguent : les traités et les contes, les chants populaires et les chroniques, depuis les pétitions aux actes judiciaires, des rapports militaires aux enquêtes administratives, des registres de cadis aux correspondances. Les instruments de recherche peuvent devenir également une source, rejoignant ainsi le statut des travaux de seconde main. Car cette rencontre a décliné l'archive dans une définition très étendue qui permet de questionner à la fois le mot ou la chose. A chaque débat, la priorité est donnée à la notion de pratiques et d'usages, au pluriel et toujours dans une vision évolutive. Face au dilemme infernal : *tout est archive ou tout est métadonnée ?*, la réponse se situe entre les deux, dans la nécessité de mettre le terme «archive» en situation. La valeur probante de l'archive, même ramenée à la fonction minimum de témoignage, renouvelle un constat ancien: **Les archives sont nécessaires mais insuffisantes pour écrire l'histoire.** Le débat qui a fusé sur les tribus, objet encore difficile à saisir à travers les archives et réalité peu chiffrée, a fait résonner la question de l'oralité et des pertes inévitables, des destructions d'archives à travers le temps.

Sur la variété des archives et leur incomplétude, la conclusion est qu'il est toujours bon d'aller sur les marges de l'histoire, d'aller au-delà des archives «territorialement» disponibles (et il faut entendre territoire dans le sens physique et intellectuel) et que la recherche gagne à inventer ses archives en dehors des corpus constitués.

2- Le second axe thématique important qui ressort de cette rencontre concerne la **relation quasi-systémique qui relie le continent des archives avec l'histoire de l'Etat.** La constitution des Etats est à l'origine de l'archivistique : les exemples de la France (après la Révolution), de l'Empire Ottoman, de la Tunisie (Réformes du XIXème siècle) mettent en évidence la naissance conjointe d'une bureaucratie rattachée à cette fonction qui a été largement remplie par d'autres corps comme celui de l'armée, les archives militaires étant souvent considérées comme des modèles «fiables».

Les contributions ont permis d'observer des variantes et des décalages entre les pays anciennement colonisés par la France, l'Algérie, la Tunisie, le Maroc, le Sénégal. Même si l'on note des points communs qui ont trait à la volonté de construire une histoire nationale, la rupture de l'indépendance a été différemment vécue. Les structures de conservation qui y sont nées, quoique comparables, présentent aujourd'hui des différences : la Tunisie choisit de «rapatrier» (sous forme de microfilms) les archives de la période coloniale ; l'Algérie les réclame toujours à la France sans «négocier» politiquement ; le Maroc possède des archives

modernes et médiévales (la Section Historique de la Bibliothèque du Protectorat 1912 reçoit des milliers de manuscrits), mais ne s'est pas doté des archives de la période contemporaine ; le Sénégal qui bénéficie de son rôle de place-pivot pour les archives des sept colonies de l'Afrique française depuis 1913, collecte des archives judiciaires et notariales sous Senghor, crée en 1977 les Archives du Sénégal et décrète une loi en 1981. Pour l'Empire ottoman, le rôle des archives locales est d'autant plus important que la décentralisation a opéré entre le «centre et la périphérie» : en Syrie, on a le cas des registres de Hama ; l'Égypte encourage la constitution des dossiers des tribunaux *chara'ïques* pour combler la connaissance de la période moderne, faiblement étudiée, alors que la période contemporaine reste sous-analysée. Pourtant deux centres d'archives existent actuellement à Istanbul et Ankara, reliés par un système de communication.

L'histoire coloniale française a perpétué une influence durable du système administratif français et par voie de conséquence de l'esprit des archives françaises dans les pays du Maghreb en particulier. Avec l'indépendance, ces derniers n'ont pas institué l'équivalent de l'École des Chartes mais des filières universitaires sont nées à partir des années 1980 ; les textes de loi des archives sont inspirés de la législation française et il est à noter que la Tunisie et l'Algérie ont édicté, la même année, en 1988, la loi des archives. La profondeur de l'héritage colonial est enracinée jusqu'aux mentalités politiques actuelles : malgré les variantes, la culture revendicatrice des archives comme constitutive de la souveraineté nationale explique en partie la tension qui persiste encore sur la possession des fonds d'archives de la période de la colonisation, du côté français et du côté de l'Algérie notamment, mais pas seulement.

3- Le troisième palier important de la rencontre se situe autour de la question de **l'enseignement de l'histoire et de l'archivistique, tributaires de la volonté politique**. Celle-ci est à l'origine du renforcement du lien entre l'histoire de l'État, la constitution des systèmes archivistiques, et la discipline historique. La relation et son impact sont objets d'histoire, et appellent à leur tour une connaissance de l'évolution des services d'archives, de leur fonctionnement, des techniques mises en œuvre. Les débats sur cette question ont convergé vers un nœud important, celui des historiques des filières et des modèles de formation. Les participants étant des techniciens de l'archive avertis, on a longuement parlé de l'histoire de l'enseignement de l'archivistique. L'Algérie qui a formé ses recrues au Québec, en France puis localement, vit des discordances entre les générations d'archivistes ; elle connaît

également un problème de relève aujourd'hui. Comme en Tunisie, on y assiste à la naissance d'une discipline et à la formation d'une profession, avec des spécialisations de plus en plus poussées : celle des enseignants d'archivistique. Ce qui mène à la visibilité de cette profession et à son rapport avec d'autres compétences administratives (dans les secteurs de la justice ou des finances par exemple au Sénégal), avec d'autres savoirs (l'histoire de l'architecture s'avère de plus en plus nécessaire) et envers le grand public, que l'on sollicite pour légitimer le rôle social des archives et une plus grande ouverture sur les besoins des citoyens.

Quels que soient les usages évoqués, les spécialistes réunis réclament une circulation plus grande des savoirs et la conception d'instruments de savoir et de recherche archivistique plus transversaux. Ce qui revient à inviter historiens et archivistes à travailler ensemble pour dynamiser l'enseignement de la discipline, multiplier les travaux d'archivistique appliquée, rouvrir et renouveler les guides thématiques, échanger les instruments de recherche à travers les pays, comprendre comment travaillent les uns et les autres.

Pour clore cette présentation synthétique d'une rencontre riche en travaux et points de vue, on dégagera quelques considérations souterraines, plus ou moins explicites concernant les pressions invisibles, les forces qui poussent ou qui bloquent les contextes archivistiques évoqués. Car, en filigrane, on relève dans les différents textes, des allusions à des lourdeurs structurelles des régimes d'archives, on pressent les pesanteurs des usages : on devine que sous la politique, la société impose ses habitudes ; on entrevoit comment le droit agit sous le savoir ; on constate que la mémoire veille sous l'histoire. Malgré les résistances, on voit poindre de nouveaux usages, des variantes laissent apparaître un nouveau droit des usages des archives. Qu'il s'agisse du combat associatif mené aujourd'hui au Maroc ou de la poussée discrète des usagers en Algérie (où une sous-profession, celle des experts judiciaires, s'organise au service de l'économie), des revendications d'individus réclamant des papiers pour régler questions d'état civil ou conflits d'héritages, on assiste à l'émergence d'un nouvel usage des archives, celui du citoyen.

L'informatisation, phénomène aujourd'hui consenti par tous (numériser oui, mais sans oublier le classement) rapproche archivistes, chercheurs et citoyens (les généalogistes en France contribuent à accélérer l'informatisation). Une conscience patrimoniale se diffuse consacrant l'omniprésence de la mémoire. Les rapports étroits (et souvent passionnels) qui existent

poursuivent dans cette nouvelle phase où le passé devient un nouvel argument pour la patrimonialisation tous azimuts.

Deux directions de réflexion sont apparues, concernant le présent et l'avenir des pratiques et des métiers dans ce domaine. La première concerne le passage actuel à un nouveau régime d'archive pour tous. Seule une logique de partage et de coopération permettrait d'instaurer des repères tout en ouvrant chaque régime d'archive à un environnement technique et professionnel plus large. Archivistes et chercheurs sont conscients de la nécessité de partager les procédures, d'échanger les instruments de recherche.

La deuxième leçon qui se profile derrière une certaine méfiance à traiter les archives selon des normes globalisantes et à vouloir centraliser et contrôler les systèmes d'information est que l'avenir des techniques et des langages archivistiques est dans un enseignement plus large axé sur la philosophie des classements. Faire connaître les instruments anciens, enseigner les archivistiques étrangères reste un défi d'une portée technique et scientifique ambitieuse. Inspiré par l'expérience et inscrit dans le long terme, ce souhait est lisible à travers les textes de cette rencontre qui traduisent tous une passion pour les archives et les trésors qu'elles recèlent pour la connaissance de la société et la vie citoyenne futures.

Section I

EXPERIENCES, TENDANCES ET PERSPECTIVES

LA GOUVERNANCE OTTOMANE DES EQUILIBRES LOCAUX :

le rôle du bureau central des pétitions à Istanbul et l'usage de ses archives

Nora LAFI*

Résumé

On a généralement de la politique des archives dans l'Empire ottoman une image fondée sur la narration des étapes successives de la modernisation de cet aspect de l'appareil administratif au cours des différentes phases des réformes de la seconde moitié du XIX^e siècle.

Il existait pourtant auparavant une politique des archives de type d'ancien régime, au service du fonctionnement d'un appareil complexe de gouvernance. Pour ce qui concerne les relations avec les provinces, et dans le domaine plus particulièrement de la régulation des tensions et conflits, existait à Istanbul un bureau des pétitions, dont les archives constituaient la réserve d'une jurisprudence séculaire, utilisée dans la résolution et l'arbitrage des causes les plus diverses. Cette communication se propose à la fois d'analyser les ressorts de cette politique d'ancien régime des archives, et les pistes dont recèle l'exploitation de tels fonds.

Introduction

L'historiographie ottomane s'est au cours de la dernière décennie profondément renouvelée, tant par une dynamique interne d'approfondissement des questionnements qu'au contact des tendances novatrices de l'historiographie internationale. Nature de la dimension impériale, déclinaisons locales de l'ottomanité, rapport aux enjeux de la modernité, de nombreux pans des études historiques ottomanes ont ainsi été revisités. Dans ce mouvement, on a pu assister d'une part à de nouvelles explorations archivistiques, tant à Istanbul que dans les dépôts locaux des villes de l'Empire, que d'autre part à la mise en place d'un nouveau rapport à l'archive ottomane elle-même dans sa nature et dans sa capacité à livrer de nouveaux enseignements sur les sociétés de l'époque ottomane.

On a ainsi à la fois découvert, ou redécouvert, certains fonds d'archives, et également posé à ces fonds de nouvelles questions, en

* Centre de l'Orient Moderne, Z.M.O., Berlin.

appliquant de nouvelles méthodologies d'investigation. La pétition doit ainsi être interprétée comme acte d'administration. La dialectique pétition-rescrit n'est assurément pas une exclusivité ottomane, et dans le cas de l'empire constitue même à l'évidence un héritage. On ne peut ainsi s'empêcher de rattacher ce fonctionnement impérial si massif et si structuré à l'héritage byzantin. Pour Byzance en effet, il a été montré combien la pétition était depuis l'Antiquité un moyen de régulation impériale et d'accommodation des rigidités théoriques de la structure hiérarchique. Elle était aussi le moyen pour l'administration centrale d'être informée sur ce qui se passait dans les provinces, au-delà des rapports lénifiants des gouverneurs, et était pour les administrés la garantie d'une voie d'accès aux échelons supérieurs de la décision en cas de situation locale bloquée. Par la pétition circulait l'information et les modalités de la négociation des ordres locaux. Il faut aussi rattacher la pétition ottomane à l'héritage arabe médiéval¹, mamluk, perse, seljukid et ottoman précoce, comme l'a montré L. Fekete². Pour l'Empire byzantin, Tor Hauken a montré l'origine romaine de la pratique³ et Denis Feissel a illustré comment de nombreux actes bureaucratiques, étaient, sous forme de rescrit, (et la dialectique *shikayet-emrelamr* ottomane s'y apparente) des conséquences d'une pétition reçue en amont⁴.

Pour les villes du Maghreb dans leur rapport à la sphère impériale, ce renouveau permet de recadrer la narration traditionnelle de l'époque dans un cadre plus vaste, et surtout de tenter de raffiner certaines des catégories analytiques apposées sur les sociétés locales.

Mais tout d'abord quelques considérations patrimoniales sur les archives de l'époque ottomane. Que ce soit en Turquie ou dans les anciennes provinces de l'Empire, avec la construction nationale, les bouleversements administratifs, et parfois les césures linguistiques (c'est d'ailleurs assurément en Turquie qu'elle est la plus importante), le rapport aux archives de la période ottomane a subi de nombreuses mutations. Dans la construction des appareils nationaux de conservation, la période ottomane n'a pas toujours été celle qui a bénéficié du plus grand investissement documentaire et

1- Sur ces points: Itzkowitz (N.), *Ottoman Empire and Islamic Tradition*, Chicago, University of Chicago Press, 1972, 117 p.

2- Fekete (L.), *Die Siyâgat-Schrift in der türkischen Finanzverwaltung. Beitrag zur türkischen Paläographie*, Budapest, Bibliotheca Orientalis Hungarica, 1955, 910 p.

3- Hauken (T.), «Structure and themes in petitions to Roman Emperors», in Feissel (D.) et Gascou (J.) (dir.), *La pétition à Byzance*, Paris, Association des amis du CHCB, 2004, 199p.

4- Feissel (D.), «Pétitions aux Empereurs et formes du rescrit dans les sources documentaires du IV^e au VI^e siècle», in Feissel et Gascou, *op.cit.*, p.33-52.

patrimonial. Pourtant, à peu près partout, on est somme toute constitué des fonds précieux. Mais souvent avec une vue parcellaire sur le fonctionnement impérial, que l'horizon d'attente des historiographies nationales a renforcé. Les processus de classement ont parfois favorisé une logique segmentaire. S'en est suivie une certaine segmentation de la recherche elle-même, que les nouvelles tendances émergeant depuis quelques années viennent seulement commencer de combler. Pendant longtemps il n'a pas existé de réelle coordination entre archivistes de l'époque ottomane, de Tunis à Istanbul et de Sofia à Alep. Et on en est encore aux balbutiements d'une telle démarche. Partout cependant s'opère une véritable renaissance.

A commencer par Istanbul, où le fonds du *Başbakanlık Osmanlı Arşivi* est devenu un des plus dynamiques d'Europe, au service d'une nouvelle génération de chercheurs tant turcs qu'étrangers.

Longtemps ce service du ministère de l'intérieur a été négligé. Il est aujourd'hui l'objet de soins attentifs, et est devenu le centre d'une véritable nouvelle école ottomaniste.

Dans les capitales des anciennes provinces, l'attention a de même été portée sur la valeur des documents de l'Empire ottoman. Selon les endroits, le classement progresse plus ou moins vite, de même que la numérisation, mais on peut dire que l'on assiste aussi à une renaissance. Il y a aussi une prise de conscience patrimoniale: certains états arabes paient des chercheurs à demeure à Istanbul pour collecter et copier les documents les concernant. Et ils sont nombreux. Pour une ville comme Tunis, il y a des milliers et des milliers de documents, allant du XVI^e au XXI^e siècle, des premiers jours de l'intégration à l'Empire à une période d'occupation coloniale pendant laquelle la Porte n'avait pas renoncé à laisser la province perdue parmi ses dépendances théoriques. Il en va de même pour quasiment tout le monde arabe. Ces documents sont soit en langue arabe, soit en *Osmanlı*. Et en général dans les archives centrales stambouliotes, on trouve des documents en *Osmanlı*, arabe, grec, hébreu, serbe, bulgare et toutes les langues de l'Empire. Sans compter les correspondances dans les langues étrangères et diplomatiques, du russe au français et de l'italien à l'anglais.

La nature des documents disponibles est bien sûr très variée au sein des fonds stambouliotes. J'en distinguerais deux sortes principales, qui constituent chacune le fondement de nouveaux horizons historiographiques. Il s'agit des actes des administrateurs impériaux et des documents émanant des sociétés locales, comme les pétitions. C'est de ces dernières dont j'entends ici illustrer l'immense intérêt, autour du

merveilleux fonds des pétitions au Sultan émanant de tout l'Empire du XVIe au XXe siècle, qui est conservé à Istanbul.

On n'a très longtemps utilisé ce fonds que par ses anciens catalogues, les *defтары*. Les *daftar* (registres) stambouliotes où sont notées les pétitions reçues et enregistrées, ainsi que les actes, rescrits, donnés en réponses, sont ainsi une source formidable, notamment pour les études urbaines⁵. Suraya Faroqhi⁶ ou Michael Ursinus ont livré à parti de cette ressource de très belles études⁷. Mais ces registres, devant lesquels le chercheur avait déjà l'impression d'avoir accès à une dimension cachée du fonctionnement impérial, ne constituaient que la partie immergée de l'*Iceberg*. Les *defтары* font la liste des pétitions reçues. Souvent ils en présentent aussi un résumé. Mais il existe derrière ces registres le formidable fonds des pétitions elles-mêmes et de leurs dossiers de traitement par la bureaucratie, et le tout mérite une analyse qui permet de changer notre regard sur ce que je nomme l'ancien régime impérial ottoman.

Ces *daftar* ne sont pas des actes d'archivistes modernes, mais des actes d'administration, sous la rhétorique admirablement parlante qui résume la vie de ces bureaux : «*hunâ quiûd li hukâm al-shikâyât*» (ici on enregistre les pétitions). Cette phrase se retrouve presque toujours en introduction aux *daftar*. Le *daftar* est ainsi un registre des pétitions reçues et traitées par l'appareil central. Il est la marque du travail d'un véritable bureau central des pétitions à Istanbul, chargé de centraliser les plaintes émanant de l'Empire, de ses sujets et de ses corps constitués : communautés, corporations, institutions urbaines. Le *daftar* est ainsi acte d'administration dans le cadre d'un système normé. Et le processus dans son ensemble doit être lu comme la trace d'un système administratif institutionnalisé d'ancien régime régissant les rapports entre centre et périphérie selon les modalités de la pétition et du rescrit.

5- Başbakanlık (T.C.), «Devlet Arşivleri Müdürlüğü», *Başbakanlık Osmanlı Arşivi Rehberi*, Istanbul, 2000, 558 p., p. 24, les pétitions sont enregistrées dans un *daftar* ; voir le catalogue du BOA 980 Bâb-ı Âsâfi Defterleri Kataloğu, Şikayet Defterleri. A.DVN.ŞKT., 910h.-1234h. (1504-1819) n° 8.

6- Faroqhi (S.), «Political activity among ottoman tax payers and the problem of Sultanate Legitimation (1570-1650)», *JESHO*, 1992, 35 ; Voir aussi les travaux pionniers de Majer (Hans Georg), *Das osmanische "Registerbuch der Beschwerden" (Şikâyet Defteri) vom Jahre 1675*, Vienne, Osterreichische Akademie der Wissenschaften, 1984.

7- Sur les *daftar* comme actes d'administration, et même comme fondements de l'administration : Ursinus (Michael), *Grievance administration (Şikâyet) in an Ottoman Province : the Kaymakam of Rumelia's "Record Book of Complaints of 1781-1783*, Londres, Royal Asiatic Society-Routledge, 2005, 190 p. Sur les pétitions au XVIe siècle : Acun (Fatma) and Acun (Ramazan), "Demand for justice and response of the Sultan: Decision making in the Ottoman Empire in the early 16th c.", *Etudes balkaniques*, 2007-2, pp.125-148.

Car une fois les pétitions enregistrées par le bureau central, elles étaient l'objet d'un traitement administratif, dont les mécanismes révèlent la nature de l'impérialité d'ancien régime. La pétition vient exprimer le mécontentement d'un individu ou corps constitué face au non respect du pacte de gouvernance impériale, tel que régi non seulement par la morale religieuse, mais surtout par l'existence de privilèges reconnus et sanctionnés que viendrait remettre en question soit un gouverneur incompétent, soit une pression fiscale indue, soit une oppression faisant fi des concessions, privilèges et droits locaux entérinés dans les actes précédents, dans la jurisprudence, dans les édits ou dans les chroniques, véritables annales civiques citadines. Ou tout simplement des devoirs moraux du Sultan.

La pétition est ainsi appel au rétablissement des fondements de ce pacte d'impérialité qui est au cœur de la gouvernance d'ancien régime et qui est constamment sujet à renégociation. Elle est l'objet dans son traitement d'une codification bien précise.

Mon émerveillement aux archives centrales de l'Empire, à la surprise même des archivistes les plus familiers de ce dépôt, a été de trouver derrière les *daftar* le monde des pétitions et ainsi de pouvoir rétablir dans mes interprétations l'étendue de cette dimension de gouvernance impériale. Des centaines de milliers d'exemplaires, sur des siècles de fonctionnement impérial pour des milliers de kilomètres de territoire.

Enquête, réponse, décision, rescrit, archivage sont les étapes de ce processus. La dimension d'archivage n'est pas la moindre : le bureau central des pétitions était capable de retrouver un dossier plusieurs siècles après et d'en citer les conclusions dans ses réponses : il existait dans l'Empire ottoman un bureau central des archives dès le XVIe siècle au moins, au service d'une administration d'ancien régime qui faisait souvent appel à ses services.

Il faut ajouter à ce panorama, qui fonde aussi un nouveau panorama méthodologique d'analyse de la période ottomane et de la nature de l'ottomanité impériale, certaines relations de voyages, sortes de tournées administratives donnant lieu à rapport. Et bien sûr tous les rapports des gouverneurs et autres administrateurs.

Le tout constitue les fondements de l'ancien régime à l'ottomane.

Il est passionnant de suivre les réformes modernisatrices de cet ancien régime si particulier au moment des *tanzimât* à la lumière de ce panorama. Et cela aussi les archives centrales stambouliotes et particulièrement le bureau des pétitions le permettent.

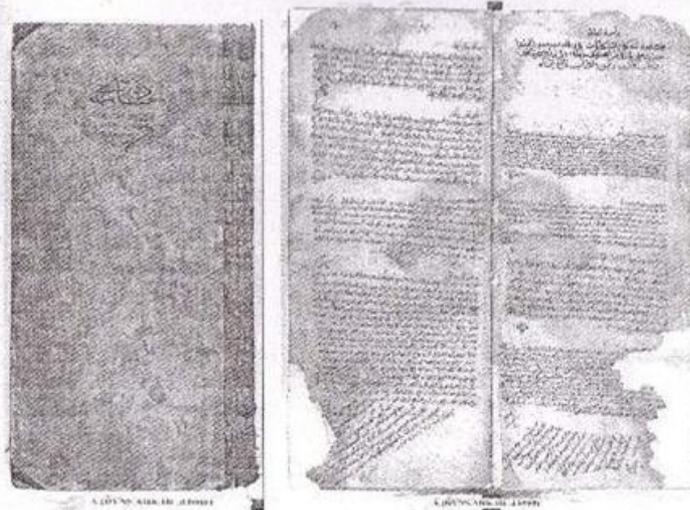
L'introduction en effet de nouvelles règles administratives et politiques, et même de nouveaux fondements dans l'économie politique générale de l'Empire, induisent un changement de nature de la relation entre centre et périphérie, et donc de nature de l'archive produite. Le principe est d'aller vers des actes d'administration de type moderne réformé. Mais ce qui est passionnant, c'est de suivre l'inertie des modalités anciennes. J'ai ainsi trouvé de nombreux exemples de négociation par les canaux anciens de la pétition de l'insertion des notabilités locales dans le nouveau régime. C'est ainsi par les voies de l'ancien régime que s'adapte le nouveau.

De ce panorama se dégage donc, l'idée non seulement d'une nécessaire réévaluation de la nature de l'impérialité ottomane d'ancien régime et de la consistance des corps civiques locaux, y compris sous forme institutionnalisée dans le cadre d'un fonctionnement cohérent d'ancien régime, mais aussi l'idée d'une nécessaire relecture des processus de passage à la modernité administrative. Non point une simple importation européenne et une translation vers les provinces, mais bien un processus complexe de réforme s'appuyant sur des allers-retours avec les sociétés locales et les corps en représentant la complexité.

Les archives du bureau central des pétitions à Istanbul sont dans ce nouveau cadre interprétatif à lire en conjonction avec d'autres documents, émanant de la société locale, et consultables généralement dans les villes concernées: actes judiciaires et notariés, chroniques, registres locaux de pétitions. A partir de ces archives c'est un nouveau regard sur les sociétés urbaines ottomanes qu'il est possible de mettre en œuvre.

Le daftar d'Alep pour les années 1159h. à 1164h.⁸ illustre pour le XVIII^e siècle ce système de l'administration ottomane des pétitions. Le daftar enregistre la pétition et organise l'itinéraire de la réponse impériale. Après les invocations d'usage, la première phrase du document indique clairement sa fonction: «ici on enregistre les actes de pétition pour la période du mandat de son excellence le vizir 'Ali Pacha, que Dieu le garde, son excellence Mohammed Râghib Effendi étant secrétaire du bureau»:

8- BOA daftar Halep : Bâb-i Âsafî Divan-ı Hümayun Sicilleri Halep Ahkam Defterleri, 295 p., A. {DVNS.AHK.HL.d.00001 (dimensions originales : 48x18cm)



Un travail sur les daftar permet donc déjà de se faire une idée des mécanismes de la médiation entre sphère locale et dimension impériale. L'un façonne l'autre, et vice-versa, et le tout forme la nature de l'ottomanité. On possède de tels registres pour la plupart des

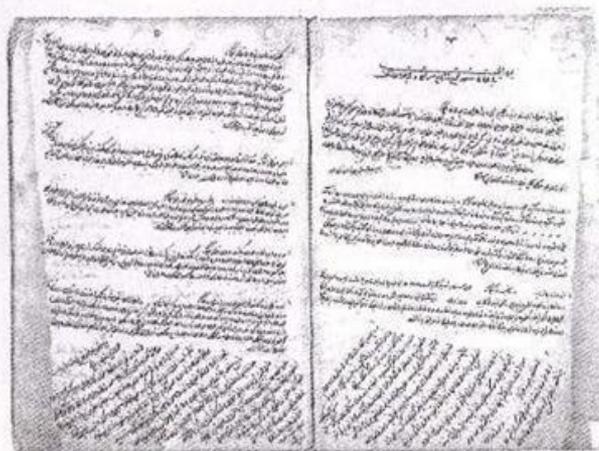
lieux et des époques. Plusieurs réformes dans l'organisation des bureaux ont eu lieu au cours du temps, qui ont abouti par exemple au XVIIIe siècle à la rédaction de registres géographiques (les pétitions restant classées quant à elles dans l'ordre d'arrivée pour tout l'Empire : les daftar sont synthétiques, les documents eux-mêmes sont versés à la masse). Pour certains moments du XVIII, il semble ainsi exister des registres géographiques, par exemple pour Alep, sans que cela ne semble remettre en question par ailleurs la philosophie générale du bureau, tout en reflétant une évolution du mécanisme administratif⁹.

Mais avant cette évolution, au XVIIe siècle par exemple, le registre des pétitions enregistrait tous les documents dans l'ordre d'arrivée. L'exemple du Daftar Şikayet de 1059-1060h. l'illustre¹⁰ :



9- BOA, {A.DVN.ŞAHK.HL.d (année 1155.C 001, 1164h. ca 002, 1176. M 003, 1196.S 004, 1198.S 005, 1211.Ca 006, 1229.S 007, 1255.Ra 008, 1266.B 009) Bâb-i Âsafi, Divân-ı Hümâyün Sicilleri Halep Ahkam Defterleri

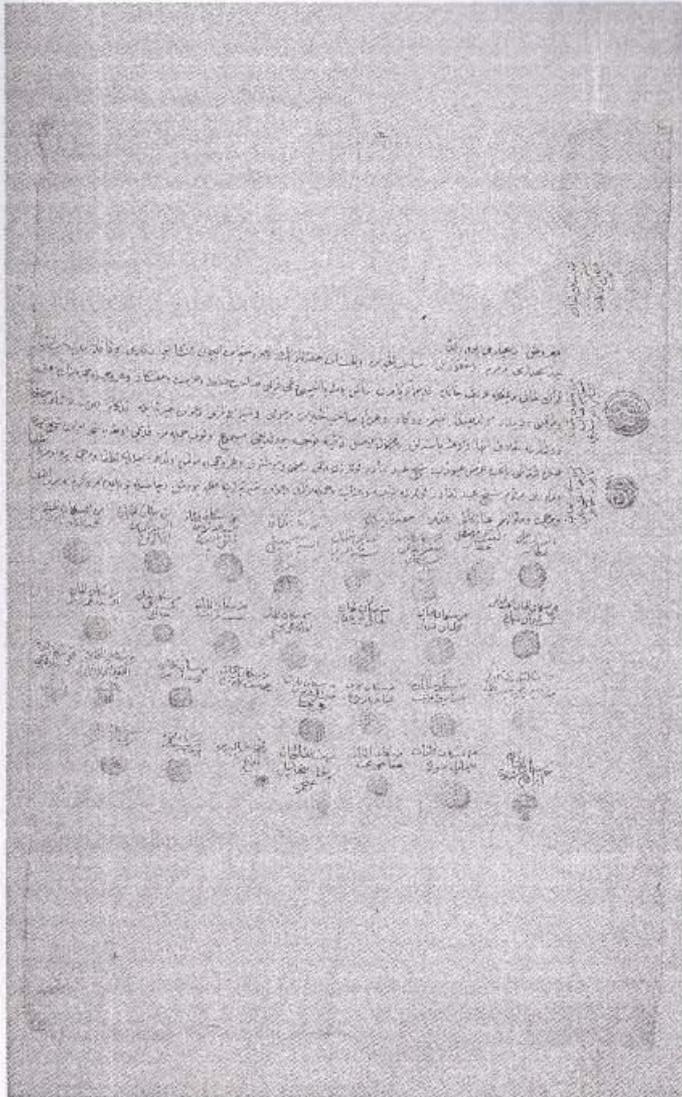
10- BOA, A.DVNS. ŞKT.d. Dimensions originales : 30x21cm. Divan Hümâyün Sicilleri Atik Şikayet defterleri n.220.



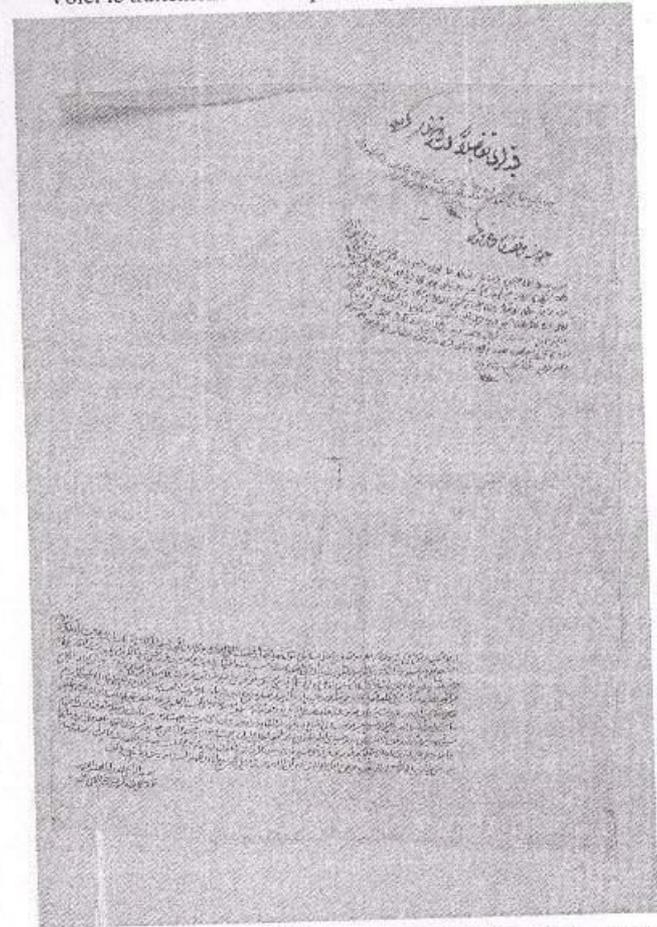
Les daftar sont donc une source essentielle non seulement pour l'histoire de chaque lieu ou thème dans l'Empire, mais aussi à la compréhension du fonctionnement même de cet Empire et de la construction du rapport entre administration et administrés.

La conjonction de mon averse curiosité et du grand professionnalisme des personnels du BOA a permis de commencer à découvrir des contenus insoupçonnés, dont désormais la digitalisation a commencé. J'ai pu consulter environ une centaine de cartons, et feuilleter dossier par dossier les quelques milliers de pétitions et de dossiers de traitement qu'ils contiennent. Par test et sondage, je suis de la sorte peu à peu tombée sur des pétitions dont la place dans les fonds disait le fonctionnement du bureau et donc de l'Empire : j'ai pu consulter environ une centaine de cartons, et feuilleter dossier par dossier les quelques milliers de pétitions et de procédures de traitement qu'ils contiennent. Ainsi, par exemple, de cette pétition des habitants et commerçants du Khan d'Alep au XVIIIe siècle dans laquelle les fondements de la vie collective et de ses structures se donnent à voir¹¹.

11- BOA, Cevdet Belediye (C. BLD), dossier 1063, sans date. Sur les classements de Cedvet, voir, par un autre grand érudit : Ergin (Osman Nuri), *Muallim Cevdetin Hahan, Eserleri, Kitapları*, Istanbul, 1937, p.106-209. Voir aussi le catalogue du BOA : Cevdet tasnifi belediye T.C. Başbakanlık Devlet Arşivleri Müdürlüğü Osmanlı arşivi Daire Başkanlığı, Istanbul, 544p.



Voici le traitement de cette pétition par le bureau central :



Il existe de telles pétitions pour tous les lieux, tous les thèmes, toutes les époques. Pour ce qui concerne les villes, la pétition apparaît comme le vecteur de communication privilégié dans les moments d'incertitude entre la notabilité citadine, assemblée selon son schéma habituel, ou assemblée de manière élargie dans les moments de grande tension ou entre les différents modes d'expression d'un collectifs citadin

(métiers...), et la sphère gouvernementale stambouliote. La pétition était aussi le moyen parfois de court-circuiter, pourrait-on dire, l'échelon provincial et local de la représentation impériale, pour en appeler directement à l'Empire, garant moral de l'équité du traitement des éléments locaux et du respect des clauses négociées de la sujétion impériale. Dans l'administration stambouliote, les registres signalent la provenance. Il existait également un échelon inférieur de recours pétitionnaire, puisque dans la plupart des archives locales des villes de l'Empire on trouve aussi des registres de pétitions.

Ces pétitions urbaines et collectives donnent à voir l'ordre social civique et de gouvernance. La pétition était ainsi bien un mode d'administration et participait à la gouvernance impériale d'ancien régime, pour tous les domaines. Pour ce qui concerne les villes, elle reflète l'existence d'une sphère civique citadine. La question qui se pose désormais est celle de l'impact de cet ancien régime en devenir avec la modernité administrative. On a vu qu'il pesait sur le système au XVIIIe siècle un certain nombre d'hypothèques (liées par exemple au renouvellement des forces centripètes ou à l'ascension d'un nouveau type d'hommes forts) mais qu'également la structure impériale avait trouvé le moyen, en renforçant le rôle des notabilités locales et des charges à elles confiées, de définir une nouvelle posture administrative. Avec les questions nouvelles émergeant au tournant du XIXe siècle, c'est tout ce système qui entre dans une nouvelle phase de redéfinition, qu'il convient d'interpréter tout autant à la lumière des nouveaux éléments qu'à celle des caractéristiques précédemment évoquées. La question de la mise en place d'une administration urbaine réformée au cours de la période des *tanzîmât* est donc cruciale. Mais afin d'illustrer déjà combien les canaux de communication d'ancien régime entre la ville et l'Empire demeurent actifs, voici¹², dans un moment de grande détresse, l'appel au secours par pétition de la notabilité sfaxienne à la capitale impériale au moment de l'occupation française en 1881¹³. Le style de la pétition est encore celui de l'ancien régime. Mais le bureau stambouliote n'existe plus sous sa forme ancienne : la grande marge en haut est demeurée vierge alors que dans le système ancien elle était dédiée aux procédures d'enregistrement et de traitement.

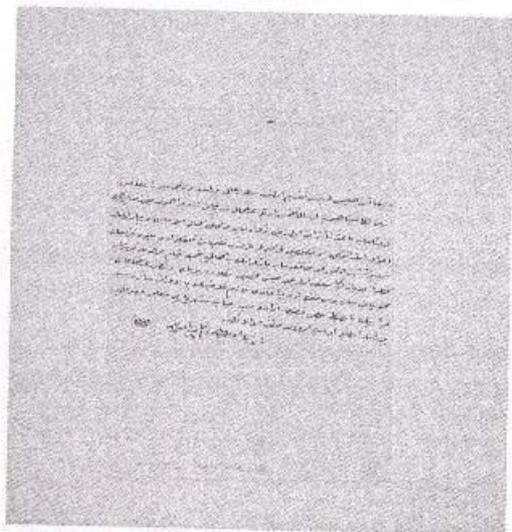
12- BOA, C., DH 94 4680. s.d.

13- BOA, Irade Hariciye ;I.HR 336 21632. 1299h.Ra.8. 1/3.



La pétition de Sfax a pourtant été traitée par les ministères réformés (sans pour autant que la Porte puisse véritablement venir au secours de ses notables) : en témoignent ces documents : un rapport et un résumé en Osmanli¹⁴.

14 Même ref., 2/3 et 3/3



LA COOPERATION INTERNATIONALE ENTRE ARCHIVES LOCALES ET ARCHIVES CENTRALES POUR L'HISTOIRE D'UN TERRITOIRE : le cas des sources de l'histoire du comté de Nice aux Archives d'Etat de Turin

Alain BOTTARO*

Résumé

La revendication des archives par les Etats s'est effacée au profit du partage des sources historiques.

L'enjeu d'un guide des sources de l'histoire du comté de Nice à l'Archivio di Stato de Turin se situe dans la présentation des producteurs d'archives et de l'histoire des classements. Ce choix s'inspire de la norme archivistique internationale ISAAR.

L'apport de l'archivistique italienne réside dans l'attention portée aux philosophies qui ont inspiré les cadres de classement anciens. A travers l'organisation et la taxinomie qu'elles développent, les organisations archivistiques proposent une représentation de la société politique.

Norme. Archivistique. Italie

Abstract

The demand for archives by states has given way to sharing historical sources. The challenge of a guide-book containing the historical sources of the Comté of Nice at the Archivio di Stato of Turin lies in the presentation of archive producers and in the history of classification. This choice is inspired by the international archivist standard ISAAR. The Italian archivist contribution lies in the attention given to the philosophies that have inspired the ancient framework of classification. Thanks to the organization and the taxonomy they have developed, the archivist organizations offer a representation of the political society.

* Conservateur du patrimoine. Archives départementales des Alpes-Maritimes, France.

Le moment actuel, que l'on appelle aujourd'hui la société de l'information, oblige à réfléchir sur les ressorts profonds des logiques documentaires, des habitudes de recherche et des usages sociaux. Le développement considérable des technologies de l'information et de la communication contraint à penser la perception des archives, à situer le phénomène et le poids de la mémoire dans le temps, à envisager ensemble les aspects matérialistes et symboliques de l'archive, de ses variantes et de ses destinations.

Le présent ouvrage vise à répondre à une préoccupation commune aux archivistes, aux documentalistes et aux chercheurs en sciences humaines et sociales. Il est le produit d'un colloque organisé à l'initiative des Archives Nationales de Tunisie et du Centre d'Etudes et de Recherches Economiques et Sociales sur le thème Les archives, la Société et les Sciences humaines. Les deux institutions, préoccupées par le statut conjoint des archives et de la recherche, se sont accordées sur l'opportunité d'engager un échange d'idées et d'expériences et sur l'utilité d'entendre plusieurs types de voix débattre d'une liaison consacrée et évolutive : la production des archives, le traitement de l'information et l'exploitation scientifique ainsi que de la place de cette chaîne circulaire dans la société.

